

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 09 avril 2025 à 19H30
en Mairie de BROYE

Etaient présents : Yves BERTHET, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX, Erick DEQUAIRE, Alain SCHATT.

Etaient absents : Nadège BODOIGNET, Daniel CERCLEY

Procuration : Daniel CERCLEY à Stéphanie ROUX

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

Deux points supplémentaires doivent être inclus dans l'ordre du jour, Mr le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur les positions présentées ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder les points suivants :

a/ Participation à la protection sociale complémentaire :

M. le Maire expose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Suite à l'avis émis par le Comité Social Territorial du 1er rendu le 1er avril dernier proposant une participation d'un montant de 7 € pour la prévoyance et de 15 € pour la santé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de participer financièrement à la couverture de prévoyance d'un montant de 7 € et à la complémentaire santé d'un montant de 15 € souscrite de manière individuelle par ses agents.

b/Pose d'une micro-station :

Mr le Maire explique que la fosse septique du chalet communal rue de la Prairie à Broye étant hors d'usage, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Mr le Maire expose un devis l'entreprise Odille-Belleney BTP d'un montant de 8700 € HT pour la fourniture et pose d'une micro-station. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement de la fosse pour un montant de 8700 € HT.

1/ Compte de gestion 2024 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de Gray à la clôture de l'exercice. Après vérification, des mandats et titres émis, des délibérations modificatives et annulatifs présentés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 202 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

2/ Compte administratif 2024 :

Mr Régis MUZARD doyen du conseil municipal présente le compte administratif 2024 établi par la commune, qui se présente comme suit :

Fonctionnement dépenses : 427 919.99€
Fonctionnement recettes : 635 898.32€
Résultat fonctionnement 2024 : 207 978.33€

Investissement dépenses : 181 069.31€
Investissement recettes : 129 152.90€
Résultat investissement 2024 : -51 916.41€

Le Conseil Municipal approuve pour, le compte administratif communal de l'exercice 2024 conforme au compte de gestion édité par le receveur municipal.

3/ Affectation du résultat 2024 :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat 2024.

Résultat de fonctionnement

Recettes :	635 898.32€
Dépenses :	427 919.99€
Résultat 2024 :	207 978.33€
Résultat 2023 reporté:	695 728.33€
Affectation investissement :	106 131.75€
Soit un excédent cumulé de	797 574.91 €

Résultat d'investissement

Recettes :	129 152.90€
Dépenses :	181 069.31€
Résultat 2024 :	- 51 916.41€
Résultat 2023 reporté:	-106 131.75€
Soit un déficit cumulé de	-158 048.16€
RAR 2024 :	- 59 275.00€
Soit un besoin de financement de	217 323.16€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au compte de réserve 1068 : 217 323.16 euros
- De reporter en fonctionnement : 580 251.75 euros

4/ Vote des taux :

Le maire expose qu'il convient de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale : taxe foncière bâti, taxe foncière sur non bâti, et taxe d'habitation (application sur résidences secondaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir la fiscalité à l'identique de 2024, et de conserver le taux de la taxe d'habitation tel qu'il était avant sa suppression :

- Taxe foncière sur bâti : 37,92 %
- Taxe foncière sur non bâti : 20,28 %
- Taxe d'habitation : 6.65%

Pour un résultat attendu de 205 260€.

5/ Budget primitif 2025 :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat 2024.

Résultat de fonctionnement

Recettes :	635 898.32€
Dépenses :	427 919.99€
Résultat 2024 :	207 978.33€
Résultat 2023 reporté:	695 728.33€
Affectation investissement :	106 131.75€
Soit un excédent cumulé de	797 574.91 €

Résultat d'investissement

Recettes :	129 152.90€
Dépenses :	181 069.31€
Résultat 2024 :	- 51 916.41€
Résultat 2023 reporté:	-106 131.75€
Soit un déficit cumulé de	-158 048.16€

RAR 2024 : - 59 275.00€
Soit un besoin de financement de 217 323.16€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au compte de réserve 1068 : 217 323.16 euros
- De reporter en fonctionnement : 580 251.75 euros

6/ Demande de subventions :

Mr le Maire énumère les dernières subventions attribuées sur l'année 2024, au vu des différentes demandes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

L'association patrimoine BAM : 500 € / l'association Festibam : 500 € / le comité des fêtes d'Aubigny : 500 € / le club des anciens : 200 € / l'association GENE : 100 € / au Souvenir Français : 50 € / à l'ADMR : 50 € / au club de foot de Pesmes US Val de Pesmes : 50 € / à l'association sportive du Collège de Pesmes : 50 €.

7/ Devis voirie :

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de refaire quelques travaux de voirie. Il soumet à l'ensemble du conseil municipal un devis de Velet terrassement pour refaire le bitume autour de l'église de Broye-les-Pesmes pour un montant de 11 705,00 € HT, quelques points d'attente pour un montant de 4000 € HT ainsi que la réfection virage route d'Aubigny à Broye pour un montant de 7375 € HT.

Un devis de Odille-Belleney pour le curage de fossé Route de Montseugny et Arasement d'accotements sur le Chemin du Port St Pierre pour un montant de 2 630 € HT.

8/ Devis O.N.F. :

M. le Maire présente le devis de travaux en forêt proposé par l'ONF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux sylvicoles en programmation pour 2025 d'un montant de 53 564 € HT répartis comme suit :

- dégagement manuel de régénération naturelles avec création de cloisonnements : 28r - 17 777.50 € HT
- dégagement mécanique des régénérations naturelles : 24r - 8 824.50 € HT – 13r – 6 996.00 € HT
- fourniture et mise en place de plants : 28r – 15 580.00 € HT
- broyage de rémanents : 35r – 4 386.00 € HT

9/ Questions diverses :

Aucune questions diverses

La séance est levée à 21h28

Le Maire,

Jean François CERCLEY